



Conseil Suivi Budgétaire

- ❗ *J'ai du mal à gérer mon budget, je veux être conseillé pour (re)trouver un équilibre financier.*
- ❗ *J'ai du retard dans le paiement de mes crédits, mes factures... je souhaite y voir plus clair dans ma situation budgétaire.*
- ❗ *Je croule sous les frais bancaires... comment les réduire ?*

Vous conseiller et répondre à toutes vos questions de budget

Grâce au partenariat entre l'Udaf et votre entreprise, vous pouvez bénéficier gratuitement de l'aide d'une conseillère qui répond à vos questions d'argent, de banque, de budget et trouver si besoin, avec vous, les solutions lorsque vous traversez une situation financière difficile.

De quoi s'agit-il ?

- **Un service** ouvert à tous les salariés
- **Un expert** à votre écoute
- **Des conseils** confidentiels, gratuits et personnalisés

Notre méthode

Via des entretiens **la conseillère** répond aux questions des salariés en situation de **difficultés financières, budgétaires ou de surendettement**, et identifie les aides mobilisables.

Elle peut également réaliser un diagnostic complet du budget et accompagner dans la durée, pour que les salariés trouvent des solutions et reviennent à une situation maîtrisée, mieux vécue.

Des ateliers collectifs peuvent également être organisés.

Qui sommes-nous ?

L'union départementale des associations familiales de la Vienne est une association reconnue d'utilité publique (*cf article L.211-7 du CASF*) qui œuvre dans le domaine de la prévention et du traitement des difficultés financières et budgétaires depuis de nombreuses années.

Association de consommateurs, l'Udaf est également l'institution officielle de défense des intérêts des 121 000 familles du département.



Les modalités

> Signature d'une convention pour formaliser notre partenariat : jour, horaire, nombre de suivis ...

Le coût

> Analyse de vos besoins pour vous faire une offre adaptée



Demande de renseignement ou prise de rendez-vous :

Pôle Familles et Accompagnement de l'Udaf de la Vienne

Tél. : 05 49 60 53 53



Intervention dans vos locaux :

Assuré par une professionnelle diplômée, l'accompagnement peut être proposé sous forme :

- > De rendez-vous individuels
- > D'ateliers collectifs